

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2021

Présents :

Thomas Cialone, **Président**

Grégory Philippin, **Bourgmestre**

Walther Herben, Nathalie Dubois, Anne-Marie Libon, Christopher Gauthy, **Échevins**

Francy Dupont, Christophe Kersteens, Francine Samray-Collard, Jean-François Bourlet, Pierre Gielen, Robert Grosch, Raphaël Quaranta, Thierry Coenen, Ahmed Rassili, Julien Peeters, René Courtois, Christiane Bernardin-Bosard, Patrice Lempereur, Benjamin Beneux, Rachid Nafrak, Zoé Istaz Slangen, Catherine Hauregard, Sandra Pickman, Sarah Davin, Funda Demirci, Christine Gaioni, **Conseillers**

Yves Parthoens, **Président du CPAS**

F-J. Santos Rey, **Directeur Général f.f.**

Excusé :

Philippe Saive, **Échevin**

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 21/12/2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les procès-verbaux relatifs à :

- la séance conjointe commune / cpas du 21 décembre 2020
- la séance classique du Conseil du 21 décembre 2020.

Voir annexe 1.

2. Correspondance(s) et communication(s)

Le Conseil communal,

Prend connaissance de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

- d'une pétition du 14 décembre 2020 déposée à la Commune et relative au stationnement et à la circulation rue Guillaume Reynen, dans sa portion comprise entre la place de Hombroux et la rue de la Sucrierie ;
- de la décision du Gouverneur de la Province de Liège du 10 décembre 2020 de ne pas approuver la décision du Conseil du 26 octobre 2020 approuvant, moyennant réformations, le budget pour l'exercice 2021 de la paroisse Ans Sainte-Marie
- de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux du 15 décembre 2020 réformant (correction de numéros d'articles budgétaires relatifs aux fonds de réserve) les modifications budgétaires n°4 de l'exercice 2020
- de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux du 30 décembre 2020 approuvant les modifications budgétaires n°5 de l'exercice 2020
- de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux du 18 janvier 2021 approuvant les délibérations du Conseil du 30 novembre 2020 établissant :
 - une redevance annuelle pour la mise à disposition de conteneurs déchets pour la période du 1/1/2021 au 31/12/2025
 - une redevance sur l'enlèvement par la Ressourcerie du Pays de Liège de déchets encombrants respectant les conditions édictées par le Règlement technique relatif à l'enlèvement des déchets dits « encombrants » pour la période du 1/1/2021 au 31/12/2025

3. Démission d'un membre du conseil de l'action sociale / Remplacement

Le Conseil communal,

PROCÈDE, en fonction de la proposition formulée par le groupe MR à l'élection de plein droit d'une conseillère de l'action sociale en remplacement de Mme Carmelina SINATRA, démissionnaire.

En conséquence, **DECLARE**, Mme PROTIN-ROOSELEIR Rose, de nationalité belge, née le 26/11/1971 à Liège, domiciliée Place de l'Eglise 8 à 4432 Xhendremael, élue de plein droit conseillère de l'action sociale dans le cadre du remplacement de Mme Carmelina SINATRA, démissionnaire.

La présente délibération sera transmise sans délai aux autorités de tutelle, à la direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, de l'Action Sociale et de la Santé, Service Public de Wallonie à Namur et au centre public d'action sociale.

Voir annexe 2.

4. Direction générale/ Fabrique d'Eglise Protestante évangélique de Réveil de Grâce-Hollogne/ modification budgétaire 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur la modification budgétaire pour l'exercice 2020, arrêtée par le Conseil de fabrique d'église Protestante Evangélique de Réveil de Grâce-Hollogne en sa séance du 2 décembre 2020 et portant les montants de la modification budgétaire 2020 à :

-en recette la somme de 35.982.20 €,

-en dépense la somme de 32.460,00 €

-en boni la somme de 3.522,20 €;

- aucune intervention communale.

Voir annexe 3.

5. Mobilité / Projet "Communes pilotes Wallonie cyclable 2020" / Candidature

Madame DUBOIS entre en séance.

Le Conseil communal,

ENTEND

1. La présentation de M. le Bourgmestre et de M. Santos Rey.

2. M. Coenen qui présente ses félicitations sur le dossier au nom d'Ecolo. Il évoque sa seule remarque qui est relative au projet le long de l'autoroute. Il demande si une analyse des polluants dans l'air ne serait pas nécessaire.

3. M. Philippin indique qu'il ne pense pas qu'il y ait de problème de pollution en contrebas de l'autoroute. Il précise que si on obtient le subside pour ce projet, on pourrait demander une nouvelle analyse.

4. M. Coenen qui fait remarquer qu'une portion de la rue Deponthière se trouve au même niveau que l'autoroute.

5. M. Courtois qui se dit favorable au projet. Il fait néanmoins une remarque sur l'itinéraire en sortant de la gare vers Loncin par la rue Florent Pirotte. Il indique que cette dernière rue est problématique et que cette problématique existera tant que les deux sens de circulation seront maintenus.

6. M. Philippin qui répond qu'il y a quelques années qu'on réfléchit à mettre la rue Pirotte en sens unique. Il ajoute que le gros du dossier ne concerne pas la rue Pirotte.

Il termine en disant que la mobilité à Ans a été reconnue récemment dans la presse.

7. M. Grosch qui se réjouit de cet appel et que la Commune y répond. Il ajoute qu'Ans est ceinturée par l'autoroute où la vitesse est limitée à 90 km/h et qu'il faudrait rappeler à la Région qu'il faudrait faire respecter cette limitation.

A l'unanimité,

DÉCIDE

De ratifier la décision du Collège communal du 30 décembre 2020 de poser la candidature d'Ans, dans le cadre de l'appel à candidatures concernant le projet de la Wallonie « **Communes pilotes Wallonie cyclable 2020** » et approuve le dossier de candidature.

Voir annexe 4.

6. Energie/Achat groupé de mazout/printemps 2021

Madame Istaz-Slangen entre en séance.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver l'organisation sui generis d'un achat groupé de mazout à destination de la population ansoise pour le printemps 2021 dans le respect des règles d'égalité et de non-discrimination et des principes de bonne administration et, dans ce contexte, de fixer comme suite la liste des fournisseurs de mazout de chauffage à consulter dans le cadre de cette opération:

- 1) SA combustibles Piron - Rue de l'Abbaye, 3 - 4040 HERSTAL;
- 2) Comfort Energie - Rue du Vicinal,30 - 4170 COMBLAIN;
- 3) SA Mazout Leruse - Avenue de la Libération, 33 - 4920 AYWAILLE;
- 4) Easy Energy - Rue Chaussée, 58 - 4342 HOGNOUL
- 5) Octa+ - rue l'Ile Monsin 23 - 4020 LIEGE

- D'exiger auprès du fournisseur qui sera désigné qu'il accorde une ristourne sur le prix officiel du jour pour plus de 2000 litres, quelle que soit la quantité qui sera commandée par chaque citoyen.

- De fixer la livraison du mazout au printemps 2021

- Pour des raisons d'organisation, et afin de pouvoir regrouper les livraisons par quartier,

- qu'il ne sera possible pour le citoyen de choisir ni son jour de livraison, ni l'heure. Le fournisseur contactera le citoyen afin de trouver un créneau horaire qui convienne.
- que le citoyen devra pouvoir se libérer au moins une demi journée pour être présent lors du passage du fournisseur, le paiement s'effectuant à la livraison.

Voir annexe 5.

7. Travaux / Marché public / Marquage routier thermoplastique / Ratification de la décision du Collège du 30-12-2020.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

RATIFIE

La décision du Collège communal du 30 décembre 2020 de payer l'état d'avancement d'un montant de 30.728,95 € HTVA ou 37.182,03 € TVAC de la société Trafiroad SA (Nieuwe Dreef 17 à 9160 Lokeren) pour des prestations de marquage routier qui ont été effectuées entre le 1er et le 31 août 2020 alors que le marché public "Marquage routier thermoplastique" avait pris fin en date du 27 juin 2019.

Voir annexe 6.

8. Travaux / Accès aux services de gestion intégrée des réseaux d'égouttage via le portail cartographique de l'AIDE / Marché public "in house"

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE

Les termes de la convention entre la Commune et l'A.I.D.E portant sur les conditions d'accès aux services de gestion intégrée des réseaux d'égouttage et d'utilisation du portail cartographie.

Les dépenses relatives seront financées par les crédits

Voir annexe 7.

9. Instruction publique/Accueil Temps Libre/Rapport d'activités 2019-2020/Plan d'action annuel 2020-2021 / Prise de connaissance

Le Conseil communal,

PREND CONNAISSANCE

du rapport d'activités 2019-2020 et du plan d'action annuel 2020-2021 de l'Accueil Temps Libre

10. RCA AnSports / Commissaire aux comptes de la Régie / Remplacement

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

PROCÈDE, au scrutin secret, à la désignation d'un membre du collège des commissaires aux comptes de la RCA AnSports.

28 membres prennent part au vote.

• Mme Christine GAIONI obtient 28 suffrages

En conséquence, Mme Christine GAIONI est désignée en qualité de membre du collège des commissaires aux comptes de la RCA AnSports.

Voir annexe 8.

11. RCA AnSports / Désignation d'un réviseur d'entreprise comme commissaire

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : De sélectionner les soumissionnaires BRANKAER PH. ET PARTNERS SPRL et ALAIN LONHIENNE REVISEUR D'ENTREPRISES SPRL qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Article 2 : De considérer les offres de BRANKAER PH. ET PARTNERS SPRL et ALAIN LONHIENNE REVISEUR D'ENTREPRISES SPRL comme complètes et régulières.

Article 3 : D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le RCA AnSports.

Article 4 : De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5 : D'attribuer le marché "Désignation d'un réviseur d'entreprise comme commissaire" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BRANKAER PH. ET PARTNERS SPRL, Rue Leon-Colleaux 41 à 6762 Saint-Mard, pour le montant d'offre contrôlé de € 2.500,00 TVAC.

Article 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° AnSports-Réviseur 2020.

Voir annexe 9.

12. Culture / Convention de partenariat entre le Centre culturel et la Commune d'Ans pour l'organisation de l'exposition "Et si" au Château de Waroux

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE :

la convention de partenariat, à conclure avec le Centre culturel d'Ans ;

CHARGE :

le Collège communal de signer ladite convention

Voir annexe 10.

13. Bourgmestre / Covid-19: Respect de la quarantaine pour les personnes de retour de l'étranger: Le Bourgmestre dispose de pouvoirs en la matière. Quelles seront les mesures prises vis-à-vis des habitants ansois qui sont susceptibles de ne pas respecter la quarantaine?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention M. Coenen, du groupe ECOLO, qui demande quelle est la politique mise en place à Ans.

2. La réponse de M. Philippin qui s'est exprimé en commission et dans la presse. Il indique que via la plateforme PLASMA, l'information est reçue y compris par sms.

Il y a 3 types de cas avec des récalcitrants potentiels :

- personnes positives

- contact avec une personne positive
- retours de l'étranger.

Il indique que systématiquement, il y a envoi de l'agent de quartier.

Il précise que pour toute la Wallonie il y aurait eu 134 cas de "récalcitrants".

Le travail se fait d'abord au niveau supérieur par le contact tracing et l'inspection d'hygiène.

Au bout de la chaîne, il reste 0,4% de récalcitrants.

L'objectif premier est de les convaincre de procéder au test.

Pour Ans, il y a eu un cas et, lors de la visite du policier de quartier, il s'est avéré que la personne était chez elle et avait le test.

3. M. Coenen qui remercie le Bourgmestre des explications fournies et apprécie la démarche qui consiste à envoyer l'agent de quartier avec pour missions principales d'être pédagogue, apporter de l'aide et convaincre les gens de respecter les règles.

4. M. Philippin qui précise que ce n'est pas parce qu'une personne ne répond pas au téléphone qu'elle ne respecte pas les règles.

14. Enseignement / Covid-19: Des mesures sont-elles prévues pour sensibiliser le personnel enseignant et le personnel de la crèche à se faire vacciner pour lutter contre l'épidémie en cours?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M. Coenen, du groupe ECOLO, qui précise que la question a été traitée en commission et que la question est sans doute prématurée. Mais il voudrait savoir si quelque chose est prévu au niveau communal.

2. La réponse de Mme Dubois qui indique que la question est sans doute prématurée, qu'elle doit être concertée avec les autorités sanitaires et qu'elle ne concerne pas que les enseignants. Elle touche l'ensemble du personnel. Cela devra être discuté au Collège communal.

15. Personnel communal / Covid-19: Des mesures sont-elles prévues pour sensibiliser le personnel communal à se faire vacciner pour lutter contre l'épidémie en cours?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M. Coenen du groupe ECOLO qui demande si la Commune a prévu certaines actions pour inciter le personnel à se faire vacciner.

2. La réponse de Madame Libon qui indique que la commune va avancer en respectant le planning des autorités. Elle précise que la médecine du travail est en train de négocier pour pouvoir participer à la vaccination. Notre médecine du travail nous a également transmis une affiche avec des réponses à des questions que se posent les travailleurs en matière de vaccination.

Elle indique également que la phase 1b de la vaccination concerne les fonctions essentielles. Au moins une partie du personnel communal devrait être concernée.

3. M. Philippin qui précise que la communication se fait à un niveau supérieur à celui de la Commune. Cette communication est actuellement absente parce que si elle est lancée trop tôt alors que tout n'est pas prêt cela fera plus de tort que de bien. A cette heure les centres de vaccination n'ont pas été définis et la disponibilité de l'ensemble des vaccins n'est pas assurée de sorte que l'élaboration d'un calendrier définitif est impossible.

4. M. Gielen qui indique que pour le centre de Bierset, le recrutement des médecins,... a débuté. Il indique également que si un centre devait être activé à Ans, l'appel aux volontaires a été lancé.

5. M. Philippin qui précise que le nombre de centres périphériques et de lignes de vaccination dépendra du nombre de vaccins disponibles.

16. ADL / Chèques commerces / Où en est la prolongation, voire l'élargissement de la mesure? / Combien de chèques ont été distribués à ce jour?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention M. Coenen du groupe ECOLO qui demande un état de la situation et si l'opération sera prolongée. Il précise que des explications ont été reçues en commission.

2. La réponse de M. Gauthy qui indique qu'à l'heure actuelle, il est trop tôt pour décider de l'opération "2021". D'autant, dit-il, que par équité, il faut qu'on sache quand les commerces actuellement fermés pourront réouvrir et comment les aider efficacement.

Il indique que des idées ont été mises sur papier avec l'ADL et que celles-ci seront proposées au Collège avant d'être présentées au Conseil.

Il détaille ensuite les chiffres de l'opération:

Pour les chèques post covid :

- 102.150 € distribués aux différentes personnes reprises dans le règlement

- 35.910 € en circulation via la vente (25.650 € payés par les citoyens et 10.260 € pris en charge par la Commune)

- 138.060 € au total (distribution + vente)

67.700 € rentrés

150 commerces affiliés

82 commerces et horeca différents ont rentrés des chèques

Pour les chèques consommation :

- 68.000 € distribués pour le personnel communal, le personnel CPAS, le personnel enseignant et le personnel de la Régie des sports

- 20.310 € rentrés

40 commerces et Horeca affiliés (mais ne peuvent participer que les commerces contraints d'avoir fermés un mois donc ne peuvent pas s'affilier les alimentaires, les pharmacies, les librairies comme pour les chèques post covid. De plus, les salons de coiffure et instituts de beauté étant fermés, ils ne sont pas nombreux à s'être inscrits.)

Les bibliothèques et le centre culturel

6 clubs de sports

22 commerces, horeca et bibliothèques ont rentré des chèques.

17. ADL / Le personnel de l'ADL assure-t-il un suivi régulier des commerces et de la situation de chaque commerçant? / Quelle est la situation actuelle, pour les commerces ouverts et fermés? / Quelles sont difficultés rencontrées? / Des faillites sont-elles connues ou prévues?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention M. Coenen du groupe ECOLO, qui explique qu'il souhaite savoir s'il y a un suivi régulier des commerces, si on a des retours sur leurs difficultés et sur les faillites. Il précise par ailleurs que le but n'est pas de mettre l'ADL sur le grill.

2. M. Gauthy qui explique que l'ADL est à l'écoute des commerçants qui souhaitent de l'aide. Il précise qu'il y a eu un contact direct avec chaque Horeca. Les contacts ont tous été positifs.

Il indique également qu'il n'est pas possible de disposer de tous les éléments des commerces. Il précise par ailleurs qu'on ne connaît que les faillites d'une boulangerie et d'un magasin de vêtements mais qu'elles ne sont pas nécessairement liées au Covid. Une agence de voyages a également fermé ses portes au profit d'un autre établissement du groupe. Il ne s'agit pas d'une faillite.

18. Environnement / Politique des déchets, poubelles à puce / Depuis la prise de cours de la nouvelle mesure, quels sont les problèmes déjà identifiés (poubelles qui restent sur la voie publique, utilisation de sacs avec ou sans étiquettes, déchets clandestins...)? / Quelles sont les mesures prises et envisagées pour corriger ces problèmes?

Le point 20 "Environnement / Conteneurs à puce / Résultat des deux premières levées / Le collège envisage-t-il des mesures à prendre / Etat de la question" inscrit à la demande du groupe DÉFI est abordé en même temps.

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention M. Coenen, du groupe ECOLO, qui indique avoir reçu beaucoup d'explications en commission. Il sait que c'est Intradel qui est en première ligne mais il demande quels sont les problèmes identifiés au niveau communal et quelles sont les solutions qui peuvent y être apportées.

2. L'intervention de M. Courtois, du groupe DÉFI, qui cite deux exemples:

- des sacs ont été déposés rue de la Station (au lieu de conteneurs) et il se demande si c'est un oubli au vu du nombre de publications sur le passage aux conteneurs ou si c'est un signe de protestation contre le nouveau système.
- rue Maréchal Foch, les poubelles publiques servent de plan B qui existait par ailleurs avant le passage aux poubelles à puce.

3. La réponse de M. Herben qui estime qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions. Ainsi, les seules données objectivables viennent d'Intradel qui est en charge de la collecte des déchets. Au 15 janvier, ont été relevées 49 plaintes dont 7 pour des erreurs de jour de collecte, 20 pour des sorties tardives des conteneurs (le collecteur privé commence à 6h), 15 pertinentes expliquées par l'inexpérience du collecteur sur le territoire de la commune, et quelques autres pour des raisons techniques ou pratiques comme l'impossibilité d'accès.

Il indique que par ailleurs, Intradel affecte dans toutes les communes des contrôleurs de collecte qui vérifient le tri pour éviter, par exemple, que le conteneur vert ne soit pollué et ne mette à mal toute la filière de recyclage.

Ainsi, depuis le début de l'année, il y avait eu 906 contrôles:

- 691 présentaient un bon tri
- 139 présentaient quelques problèmes mais les conteneurs ont été vidés et un avertissement a été donné
- 76 présentaient des problèmes plus graves et les conteneurs n'ont pas été vidés.

Il indique que pour la rue Maréchal Foch, le problème n'est pas neuf et qu'un toutes boîtes a été distribué dans le quartier pour rappeler les règles et que le comportement est passible d'amende.

Il précise que la Commune aura bientôt un délégué spécialisé de la Région wallonne qui viendra faire un audit de nos poubelles pour savoir si elles sont adaptées.

Il ajoute qu'un subside de 25.000 € a été promis à la Commune pour s'équiper de caméras,... pour un montant de 30.000 €.

Pour ce qui est de la problématique de la rue de la Station, les poubelles ont été désormais enlevées.

Un courrier a été adressé à tous les commerçants de la rue de la Station, de la rue de l'Yser et de la Chaussée du Roi Albert non domiciliés à Ans pour leur demandé s'ils ont adhéré à un service privé de collecte des déchets.

Leurs déchets peuvent être collectés par le système communal si ceux-ci correspondent au volume normal d'un ménage.

4. La réplique de M. Coenen qui rappelle qu'il y a Fix My Street qui pourrait être implanté à Ans...

5. M. Herben qui explique que la commune est inscrite à Fix My Street mais que les essais avec le personnel ont été bloqués en raison de la crise sanitaire et de la difficulté à organiser des réunions.

Il précise qu'actuellement, il y a 9 communes wallonnes qui l'utilisent.

19. Sécurité / Situation sécuritaire sur la place Nicolai et ses environs / Etat de la question et mesures à prendre

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de Mme Davin, du groupe DÉFI : "En commission je vous ai demandé si vous aviez été informé des différents faits de dégradations et destructions de biens situés sur et aux environs de la place Nicolai ?

Plus précisément et après vérification auprès des autorités, nous parlons de la porte d'entrée de la Friterie « Snack House », une des fenêtres du Collège Saint-François d'Assise (CSF1) donnant sur la rue Walthère Jamar, et coup sur coup, la vitrine puis la porte de garage du magasin Orthotec.

Mes questions sont donc les suivantes :

Envisagez-vous des mesures, si oui lesquelles ? Seront-elles d'application à court ou long terme ? Cela dit, nous avons déjà eu l'occasion d'observer quelques changements, notamment une patrouille de police effectuant un tour de la place et du parking communal situé derrière l'école Fernand Meukens aux environs de 15H.

Ainsi qu'un contrôle d'ampleur réalisé sur la place Nicolai le vendredi 15 janvier 2021, événement d'ailleurs relayé dans la presse.

Nous ne pouvons que saluer votre efficacité quant à "L'action - réaction".

Les patrouilles semblent parfaitement adaptées à la place Nicolai et ses environs, Cependant, le sentiment d'insécurité ne peut être quantifié et une action "coup d'éclat" ne peut suffire à tranquilliser les victimes et habitants d'un quartier trop souvent impacté.

En effet, pour plus d'efficacité il faudrait en préciser son action, se rendre sur les lieux de rassemblements connus ou préalablement repérés via un système de caméras fixes, comme les arrêts de bus, perrons, parkings, etc.

Les patrouilles devraient s'effectuer également en civil, car vous le savez, les uniformes et gyrophares ne font fuir que temporairement les individus malveillants et compromettent la majorité des interpellations.

De plus, j'ajouterais avec insistance qu'il serait opportun d'élargir le nombre de passages de la police en ne les limitant pas aux heures scolaires mais bien au-delà et, selon la nécessité, de les intensifier jusqu'en fin de soirée.

Une fois encore nous ne pouvons que soutenir les actions menées jusqu'à présent.

Néanmoins, si aujourd'hui la répression est de rigueur, je souhaiterais soumettre au conseil un projet que nous proposons dans notre programme électoral de 2018.

Soucieux de l'impact qu'aurait le déménagement et le rassemblement des forces policières en un seul site entre Grâce-Hollogne et Ans, nous proposons l'organisation de la police de la manière la plus décentralisée possible en développant les "Kobans".

Initiés à Schaerbeek, tout droit importé du Japon, il s'agit de micro-commissariats de quartier comprenant 2 à 10 policiers. Ces petits postes de police renforcent la sécurité publique et aboutissent à d'excellents résultats en matière de baisse de la délinquance et de la criminalité.

Ces derniers situés sur les sites dit "sensibles" en lieu et place des patrouilles, permettraient de rassurer la population locale mais également de dissuader les éventuelles infractions, dégradations voire destructions.

Ce serait là l'occasion de se rapprocher de la philosophie de la police locale, qui vise une approche globale et intégrée de la sécurité en se fondant sur une visibilité maximale et en recentrant les activités policières sur le niveau territorial limité, ce qui devrait permettre une optimisation du contact police/population.

Il s'agit aussi de restaurer la confiance de la population en la police et d'améliorer la sécurité objective et subjective dans les quartiers.

Je vous demande ainsi, de prendre en considération notre proposition, d'en référer aux autorités compétentes, d'en étudier les tenants et aboutissants et de revenir vers nous lors d'un prochain conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie de votre attention et vous cède la parole."

2. M. Philippin qui répond que la logique est d'agir sur trois axes : prévention, dissuasion et répression.

Il précise que l'action du 15 janvier a mobilisé 40 policiers pour la place Nicolai et un autre lieu à Saint-Nicolas et que des patrouilles ont été mises en place à partir de 15H.

Il ajoute qu'installer un commissariat décentralisé place Nicolai est très compliqué pour notamment des raisons de sécurité.

Il indique qu'au Conseil de police, il a été décidé de lancer les procédures pour la création de trois centres d'accueil policier virtuels dont un à l'administration communale.

3. Mme Davin qui ajoute que les commissariats de proximité ont été installés au Japon et initiés à Schaerbeek.

20. Environnement / Conteneurs à puce / Résultat des deux premières levées / Le collège envisage-t-il des mesures à prendre / Etat de la question

Le point a été abordé en même temps que le point 18 "Environnement / Politique des déchets, poubelles à puce / Depuis la prise de cours de la nouvelle mesure, quels sont les problèmes déjà identifiés (poubelles qui restent sur la voie publique, utilisation de sacs avec ou sans étiquettes, déchets clandestins...)? / Quelles sont les mesures prises et envisagées pour corriger ces problèmes?" inscrit à la demande du groupe Ecolo.

21. Social / Le CPAS est-il confronté à une augmentation d'avances en conséquence de retard de paiements des allocations de chômage par les organismes concernés (syndicats, CAPAC) et cela induit-il une charge de travail supplémentaire ? / Etat de la question

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M. Courtois, du groupe DéFI, qui indique que les services de paiement des allocations de chômage paient en retard et qu'il serait donc logique que les concernés se tournent vers le CPAS.

2. M. Parthoens qui indique que le CPAS n'a pas eu spécialement de demande. Il ajoute qu'une part du travail des assistants sociaux du CPAS consiste à solutionner ce type de situation car ils disposent de numéros de téléphone afin de joindre les agents traitants des organismes de paiement et que c'est souvent réglé ainsi.

22. La cartographie nominative de l'implantation des tombes dans les cimetières ansois – Demande d'information

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention Mme Samray-Collard, du groupe cdH-RCA, qui indique que vu le contexte et le nombre réduit de personnes pouvant assister aux funérailles, il serait peut être utile de disposer d'une cartographie accessible à tout le monde de manière à permettre à ceux qui le souhaitent de retrouver une tombe. Elle demande si un listing ou une carte existe.

2. M. Philippin qui indique qu'un listing existe mais que rien n'est actuellement accessible au public. Il précise qu'il retient l'idée et que les solutions possibles sont à l'étude.

23. Les nouvelles normes d'encadrement de l'Accueil extrascolaire / Demande d'information

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Grosch, du groupe cdH-RCA : "Le Conseil communal du 29 juin 2020 a adopté un nouveau Règlement d'ordre intérieur de l'Accueil extrascolaire, comprenant entre autres une révision des normes d'encadrement "pour un accueil plus optimal des enfants", tel que précisé dans AnsInfos. Cette modification n'entraîne-t-elle pas une révision à la hausse au niveau des avantages sociaux octroyés à l'enseignement libre, dans le respect du décret "Missions" ?"

2. Mme Dubois qui précise qu'en effet les normes d'encadrement ont été revues à la hausse. Elle précise que l'accueil organisé durant l'heure qui précède ou qui suit les cours, y compris le mercredi, est un avantage social.

Elle ajoute que les nouvelles normes ont été communiquées lors de la Commission communale de l'Accueil (CCA) du mois d'octobre 2020 et que cela a été acté au procès-verbal de la CCA et que celui-ci a été transmis aux différents PO (Pouvoir Organisateurs).

Elle précise que pour en bénéficier, le PO doit respecter la norme et en faire la demande.

3. M. Grosch qui indique qu'il a bien été question, de manière anecdotique, des nouvelles normes lors de la dernière CCA fin octobre alors que le système entrait en vigueur le premier janvier et qu'une seule phrase a été reprise dans le PV.

4. Mme Dubois qui rappelle que la CCA ne se réunit que deux fois par an et que le point n'a pas été abordé de manière anecdotique sans quoi il n'aurait même pas été mentionné au PV.

24. Les clubs sportifs amateurs et le COVID 19 / Proposition

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M Grosch, groupe cdH-RCA, qui indique que le nouveau report du début des compétitions sportives des clubs amateurs met ces derniers, aux dires de certains présidents, en grave difficulté financière. Ces clubs jouent par ailleurs un rôle essentiel au niveau du développement personnel de nos jeunes. Il propose donc que'une partie du budget "COVID 2021" soit pour ces clubs sportifs.

2. M. Philippin qui indique que le constat est effectivement celui-là. Il précise que le Collège a déjà réfléchi à la question et qu'il faut affiner l'impact de la crise et des éventuelles aides sur les clubs en fonction du fait qu'ils aient ou non une cafétéria, qu'ils utilisent des infrastructures communales ou privées, de l'âge de leurs affiliés,...

Il indique que l'idée est bien de réserver une partie du budget aux clubs avec peut être une priorisation dans le temps.

25. La nouvelle formule de collecte des déchets et la situation du personnel au 01/01/2021 / Demande d'information

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention M. Grosch, du groupe cdH-RCA, qui indique souhaiter connaître la situation des agents qui étaient affectés à la collecte des déchets.

2. Mme Libon qui précise que six agents sont concernés. Ils sont tous maintenus sous contrat à durée indéterminée. Ils terminent actuellement le ramassage des sapins de Noël. Une équipe supplémentaire a été affectée au ramassage des poubelles publiques. Une autre équipe va reprendre l'entretien des plantations qui était réalisé par un article 60 dont le contrat se termine. Deux agents seront bientôt pensionnés, un en mai et l'autre en juin. Le Collège a également prévu le remplacement de ces deux agents.

26. Questions orales

Le Conseil communal,

ENTEND

1. Mme Istaz-Slangen qui pose la question suivante: "Pouvez-vous nous indiquer où en sont les travaux du nouvel hôtel de police?"

Une date est-elle fixée pour la réception provisoire des travaux et l'installation des officiers de police dans le nouveau bâtiment?

Est-il prévu que la permanence à l'administration communale soit maintenue? Je vous remercie."

2. M. Philippin qui répond qu'il y a deux dénominateurs à tous les chantiers: ils coûtent plus cher et prennent plus de temps que prévu. Il précise qu'actuellement, la réception est prévue pour novembre et que l'arrivée du mobilier est prévue début 2022.

Il indique que le gros oeuvre fermé est terminé et que le reste du chantier n'est donc normalement pas tributaire du climat.

Par le conseil:

**Le Directeur Général f.f.,
F-J. Santos Rey**

**Le Bourgmestre,
Grégory Philippin**